

=====
DTAM
=====

Conseil Exécutif du 13 décembre 2011

DÉLIBÉRATION N°288/2011

ATTRIBUTION DE MARCHÉS

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE
CHAUFFERIE AU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF**

Lot n°2 : Lots techniques

LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 26 et 28;
- VU** la délibération n°56-06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général ;
- VU** le budget territorial 2011 voté le 29 mars 2011 ;
- VU** le procès-verbal de la Commission des Marchés à procédure adaptée en date du 7 décembre 2011;
- Sur** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide :

- ✓ d'attribuer le marché pour les travaux du lot n°2 : lots techniques relatifs à la construction d'une nouvelle chaufferie au Centre Culturel et Sportif à l'entreprise HELENE et Fils pour un montant de 458 363,50 € ;
- ✓ d'autoriser son Président à signer les actes nécessaires à la conclusion du marché ;

Article 2 : Le Conseil Exécutif Territorial précise que la dépense sera imputée au chapitre 23, nature 231314, fonction 30, enveloppe 17149 du budget.

Adopté

5 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5

Le Président,



Stéphane ARTANO



=====
DTAM
=====

Conseil Exécutif du 28 novembre 2011

RAPPORT DU PRÉSIDENT

ATTRIBUTION DE MARCHÉS

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE
CHAUFFERIE AU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF**

Lot n°2 : Lots techniques

Le présent marché concerne les travaux du lot n°2 – Chauffage, dans le cadre de la construction d'une nouvelle chaufferie au Centre Culturel et Sportif à Saint-Pierre.

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 II du Code des Marchés publics le 13 octobre 2011 avec remise des offres pour le 14 novembre 2011.

Deux offres ont été reçues dans le délai imparti. L'ouverture des plis a eu lieu le 17 novembre 2011. Le montant des offres étant supérieur aux estimations, il a été décidé de rentrer en négociations avec les deux entreprises soumissionnaires.

Les deux entreprises ont ainsi transmis une offre de prix revue à la baisse.

La Commission des marchés réunie à nouveau le 7 décembre 2011 a décidé d'attribuer le marché pour la construction d'une nouvelle chaufferie au Centre Culturel et Sportif – Lot n°2 : lots techniques, à l'entreprise Hélène et Fils pour un montant de 458 363,50 euros.

Je vous invite donc à m'autoriser à signer les actes nécessaires à la conclusion de ce marché.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,



Stéphane ARTANO